

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/7680
23 septembre 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-quatrième session
Point 92 de l'ordre du jour

LES PROBLEMES ET LES BESOINS DE LA JEUNESSE ET SA PARTICIPATION DANS LE
DEVELOPPEMENT NATIONAL

Note du Secrétaire général

1. La question concernant les problèmes et les besoins de la jeunesse et sa participation dans le développement national a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 1407 (XLVI) du Conseil économique et social. Pour l'examen de cette question, l'Assemblée sera saisie d'une version révisée du rapport préliminaire établi pour la Commission du développement social (E/CN.5/434). Ce rapport a été remanié compte tenu des opinions exprimées à la Commission du développement social lors de sa vingtième session^{1/} et au Conseil économique et social lors de sa quarante-sixième session^{2/}, ainsi que des observations et suggestions communiquées par les commissions économiques régionales, le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth et les institutions spécialisées intéressées.

2. Cette question est également traitée dans les documents ci-après :

"Programmes d'action internationale concernant la jeunesse (E/4686 et Corr.1 et Add.1);

Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général (E/4663);

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-sixième session, E/4620, par. 43-60.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 3, A/7603, par. 401-405.

Programme d'action pour mobiliser l'opinion publique en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/AC.141/L.11, sect. III d) sur la participation de la jeunesse);

Résolution 1444 (XLVII) du Conseil économique et social : 'Utilisation de volontaires pour les projets de développement des Nations Unies'."

3. Il convient également de noter que l'Assemblée générale examinera les questions ci-après à propos du point 92 de l'ordre du jour provisoire :

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (point 25 de l'ordre du jour provisoire);

Projet de déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (point 48 de l'ordre du jour provisoire);

Education de la jeunesse dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales : rapport du Secrétaire général (point 62 de l'ordre du jour provisoire).
